

Lettre d'information n°5 - Electricité

Décembre 2018

Consultation collective : détails des offres retenues

Le mot du Président du Comité de Pilotage

Cher consœur, confrère,

Depuis notre négociation de 2015, le marché de l'électricité a augmenté de près de 45%. Ainsi, bien que nous soyons satisfaits de la négociation et des tarifs intéressants que nous avons obtenus, ceux-ci sont plus chers que les tarifs des appels d'offre de 2015 et 2016. Aussi, je vous invite à faire le point sur vos pratiques pour limiter les consommations d'énergie au moment où l'électricité est la plus chère ...

Je vous informe également qu'en raison de la forte participation à la démarche OFFRELEC'OUEST (plus de 2 450 compteurs), nous avons le plaisir de vous informer que le montant de la cotisation sera réduit à 40 € H.T/compteur au lieu des 60 € initialement prévus. Nous avons en effet calculé ce montant en prenant une hypothèse de participation plus faible.

Bonne lecture !

Jérôme Orvain—Eleveur de Porcs



OFFRELEC'OUEST

UN MARCHE HAUSSIER

Depuis trois ans, on observe une forte augmentation du prix de l'électricité. Sur le marché à terme, le prix moyen était de 46,21 €/MWh en 2018 au moment de la négociation contre 39,50 €/MWh lors de la négociation de 2015.

Ainsi, même si nous avons obtenu une offre intéressante, les prix négociés sont plus élevés qu'en 2015. Ils sont néanmoins majoritairement plus intéressants que ceux qui ont pu être proposés depuis (à titre individuel ou collectif). A noter qu'après notre négociation, le prix de l'électricité avait encore augmenté (53,20 €/MWh au 15/11/2018).



Evolution du marché de l'électricité

Démarche auprès du nouveau fournisseur

Votre contrat est déjà signé par les Unions auprès des fournisseurs (Direct Energie pour les compteurs ≤ 36 kVa et ENI pour les compteurs > 36 kVa). Néanmoins, il est nécessaire de transmettre vos coordonnées bancaires pour que le fournisseur puisse prélever sur votre compte. **Merçi à ceux qui ne l'ont pas fait d'effectuer les démarches au plus vite.**

Démarche auprès de votre fournisseur actuel

Pour les compteurs inscrits dans l'offre collective des Unions 2015 ou 2016 et les compteurs en tarif réglementé vous n'avez aucune démarche à effectuer. En revanche, **pour les contrats en tacite reconduction**, vous devez résilier votre contrat à sa date anniversaire (courrier à transmettre 45 jours avant). Il est de votre responsabilité d'effectuer ces démarches.

PREMIERE FACTURE

Attention votre première facture sera plus élevée.

En fonction du type de compteur, la composante fixe du TURPE et l'abonnement sont facturés en anticipé sur le mois précédent.

La première facture comportera donc :

- 2 mois de composante fixe du TURPE (compteurs C4/C3/C2)
- 2 mois d'abonnement (compteurs C5)

L'OFFRE DE DIRECT ENERGIE (compteurs C5)

Prix indexé au tarif réglementé de vente (pour 3 ans) :

- - 14 % sur l'abonnement
- - 4,5 % sur la consommation



Le tarif réglementé est fixé par l'Etat et est disponible uniquement auprès de l'opérateur historique EDF.

**Eni**

L'OFFRE D'ENI (compteurs C2-C3-C4)

**Eni**

L'offre ENI est une **offre de 3 ans** (+1 an en option) indexée en partie au tarif de l'ARENH (Accès Réglementé à l'Energie Nucléaire Historique) et pour une part plus faible sur les prix des marchés à terme.

Les tarifs de fourniture applicables en 2019 sont les suivants (sauf pour les compteurs en profil estival—voir fin article) :

**Prix hors toutes taxes : hors marché de capacité, hors tarifs acheminement et hors taxes divers et hors TVA.*

Prix (€ H.T.T / MWh)*	Abonnement	Heures pleines Hiver	Heures creuses Hiver	Heures pleines Eté	Heures creuses Eté	Pointe fixe
Compteur C4	0 €	70,88	48,70	44,49	24,94	/
Compteur C3	0 €	71,13	48,95	44,74	25,19	82,39
Compteur C2	0 €	69,92	47,13	47,95	25,00	80,69

Pourquoi les tarifs pour 2019 sont-ils différents de ceux indiqués sur le contrat signé par les Unions ?

Le volume d'électricité disponible au tarif ARENH est limité à 100 TWh par an. Pour 2019, la demande des fournisseurs d'énergie sur l'ARENH a été importante (132,93 TWh) et a dépassé le volume disponible. En conséquence, chaque fournisseur doit s'approvisionner sur le marché pour compléter ses approvisionnements. Ces achats sont répercutés au client final suivant la formule de calcul prévue dans le contrat, ce qui se traduit par la nouvelle grille de tarif indiquée dans cette lettre.

Quels sont les atouts de l'offre ?

- Un basculement possible vers une offre 100% marché

Si le marché de l'électricité devient plus favorable qu'une offre indexée sur l'ARENH, nous pourrions basculer sur une offre 100 % marché afin de vous proposer les meilleurs tarifs possibles. Cette décision, qui se fera à titre collectif, sera prise chaque année avant le 30 octobre. Vous en serez systématiquement informé.

- Un coût de capacité plus faible

Depuis 2017, vous payez sur vos factures le coût de la capacité, qui évolue tous les ans. En effet, les fournisseurs achètent des certificats pour justifier de leur capacité à satisfaire la consommation de leurs clients pendant les périodes de pointes. Le coût de ces achats est répercuté aux clients finaux. En 2019, le paiement de la capacité entrainera un surcoût moyen de 1,4 €/MWh avec le dispositif ARENH alors qu'il aurait été de 2,8 €/MWh sur un prix 100% marché.

Quel est l'inconvénient de l'offre ?

En cours de contrat, le prix peut être amené à évoluer à la hausse si le prix ARENH augmente (décision prise par l'Etat en année N pour année N+1) ou lorsque le volume disponible en ARENH est dépassé (comme en cette fin d'année 2018 pour l'année 2019). Vous serez informé au cours du contrat des prix pour 2020, 2021 (et éventuellement 2022).

L'ARENH était-elle la meilleure option ?

Malgré la hausse des tarifs de fourniture due au dépassement du volume de l'ARENH, l'option ARENH reste plus compétitive qu'une offre 100 % marché. *Pour 2019, prix moyen ARENH : 52,09€/MWh—prix moyen 100% marché : 56€/MWh (ces tarifs intègrent le coût de capacité estimé pour 2019)*

Les dernières comparaisons avec des offres individuelles pour des compteurs C4 ont montré un niveau moyen de prix (pour 2019) à 62 €/MWh contre 52,20 €/MWh pour notre offre.

Qu'en est-il des compteurs en profil estival ?

Pour 39 compteurs, plus de 70% de la consommation se fait en été. Les exploitants propriétaires de ces compteurs en ont été avertis au mois de juillet. Les tarifs de fourniture applicables en 2019 pour les compteurs avec profil estival sont les suivants :

**Prix hors toutes taxes : hors marché de capacité, hors tarifs acheminement et hors taxes divers et hors TVA.*

Prix (€ H.T.T / MWh)*	Abonnement	Heures pleines Hiver	Heures creuses Hiver	Heures pleines Eté	Heures creuses Eté	Pointe fixe
Compteur C4	0 €	72,01	49,83	45,62	26,07	/
Compteur C3	0 €	72,01	49,83	45,62	26,07	83,27
Compteur C2	0 €	70,68	47,89	48,71	25,76	81,45

Bien que les tarifs de ce tableau soient plus élevés que pour les autres compteurs, il faut prendre en compte le fait qu'il n'y a pas de coût de capacité pour les profils estivaux (ce qui n'est pas le cas pour les autres compteurs).